

SIAEPA de la Région de BONNETAN



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable Exercice 2023

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la
région de Bonnetan**
75 allée du Pas Douen
33370 BONNETAN
Tel : 05.56.68.37.92
Courriel : siaepa.bonnetan@orange.fr

LES CHIFFRES DU SERVICE D'EAU POTABLE

	Territoire 29 079 habitants <i>(*source INSEE 2020)</i>	17 communes desservies : Baron, Beychac et Caillau, Bonnetan, Camarsac, Créon, Croignon, Cursan, Fargues Saint Hilaire, Izon, Le Pout, Lignan de Bordeaux, Loupes, Pompignac, Sadirac, Salleboeuf, Saint Sulpice et Cameyrac, et Saint-Genès de Lombaud. 13 357 abonnés
	Exploitation Déléguée à la société Saur depuis le 1 ^{er} janvier 2022	Le Délégataire a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la continuité du service. La Collectivité garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.
	Production 2 366 660 m ³ mis en distribution	Le Syndicat dispose de 5 stations de production, dont 4 en fonctionnement permanent, qui ont fourni en 2022 2 312 458 m ³ d'eau traitée. 74 326 m ³ ont été achetés à des collectivités extérieures et 20 157 m ³ ont été vendus à des collectivités extérieures.
	Distribution 400,703 km de réseau 1 229 901 m ³ facturés	Les abonnés ont consommé 1 229 901 m ³ en 2023, soit en moyenne 92 litres par abonné et par jour. Le rendement du réseau est de 70,52 %.
	Travaux 1,00 % du linéaire renouvelé	1,00 % du linéaire de réseau a été renouvelé en moyenne sur les 5 dernières années, dont 2 807 ml en 2023.
	Qualité Bonne	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée sur le service est de bonne qualité. 100% des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 100% au niveau physico-chimique
	Prix 2,23 € TTC par m ³ (pour 120 m ³ au 1 ^{er} janvier 2023)	Le prix du service comprend : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une partie fixe (abonnement) ; ▶ Un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m ³ payera au 1 ^{er} janvier 2024 un montant de 267,76 € (sur la base du tarif applicable au 01/01/2024, toutes taxes comprises) soit une augmentation de 5% par rapport au 1 ^{er} janvier 2023.

SOMMAIRE

LES CHIFFRES DU SERVICE D'EAU POTABLE	2
Préambule.....	4
1. Présentation générale du service.....	4
1.1. Périmètre et nature du service assuré.....	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Les clients et les volumes facturés.....	5
1.4. Les ressources en eau.....	6
1.5. Le réseau de distribution.....	6
1.5.1. Les réservoirs.....	6
1.5.2. Le réseau et les branchements	7
2. Faits marquants de l'exercice	7
3. Indicateurs techniques.....	8
2.1. Volumes prélevés	8
2.2. Volumes mis en distribution	8
2.3. Volumes consommés et rendement	9
2.4. La qualité de l'eau.....	10
2.5. Les fuites sur réseau.....	10
2.6. Les opérations de renouvellement	11
2.7. Les investissements réalisés.....	11
2.8. Etat des branchements en plomb.....	12
2.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service	12
2.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	13
2.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)	14
3. Indicateurs financiers	15
3.1. Les tarifs	15
3.2. La facture d'eau 120 m ³	15
3.3. Les recettes du délégataire	16
3.4. Le budget Eau Potable du Syndicat	17
3.4.1. Les recettes d'exploitation	17
3.4.2. Les travaux financés	17
3.4.3. Etat de la dette du service	17
3.4.4. Amortissements réalisés en 2023.....	17
3.4.5. Opérations de coopération décentralisée	17
4. Les indicateurs de performance	18
4.1. Indicateurs descriptifs :	18
4.2. Indicateurs de performance :	18
ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.....	23

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de Bonnetan assure les compétences suivantes :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production | <input checked="" type="checkbox"/> Transport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le Syndicat regroupe les communes de : Beychac et Caillau, Bonnetan, Camarsac, Créon, Croignon, Cursan, Fargues Saint Hilaire, Le Pout, Lignan de Bordeaux, Loupes, Sadirac, Salleboeuf, Saint Sulpice et Cameyrac et Saint-Genès de Lombaud.

Il dessert également quelques abonnés des communes de Baron, d'Izon, de Pompignac, et de La Sauve.

Le service public d'eau potable dessert 13 357 abonnés, soit une évolution de +0,3% (13 323 abonnés en 2022, soit + 34 abonnés) représentant environ 29 079 habitants sur la base du dernier recensement (*base INSEE 2020*).

Commune	Nombre d'abonnés Eau Potable			Evolution 2022-2023 (%)
	2021	2022	2023	
BARON	20	20	20	0,0%
BEYCHAC ET CAILLAU	1 204	1 191	1 214	1,9%
BONNETAN	464	463	468	1,1%
CAMARSAC	454	452	461	2,0%
CREON	2 526	2 534	2 478	-2,2%
CROIGNON	307	309	311	0,6%
CURSAN	259	256	258	0,8%
FARGUES SAINT HILAIRE	1 430	1 444	1 445	0,1%
IZON	37	34	5	-85,3%
LA SAUVE		-	1	#DIV/0!
LEPOUT	244	246	244	-0,8%
LIGNAN DE BORDEAUX	355	349	353	1,1%
LOUPES	388	383	395	3,1%
POMPIGNAC	8	7	7	0,0%
SADIRAC	2 000	2 013	2 041	1,4%

SAINT GENES DE LOMBAUD	161	157	159	1,3%
ST SULPICE ET CAMEYRAC	2 252	2 263	2 284	0,9%
SALLEBOEUF	1 203	1 201	1 213	1,0%
TOTAL	13 315	13 323	13 357	0,3%

Il est à noter l'évolution surprenante sur certaines communes dont le nombre d'abonnés diminue :

- Izon (-29 abonnés) du fait d'un rebasculé des compteurs alimentés par une conduite SUEZ vers SUEZ suite à des travaux CAPRARO pour le compte du Syndicat dans le cadre d'un abandon de conduite.
- Le Pout
- Créon : Mise à jour Parc de la verrerie (100 divisionnaires passé en multiplicité)

En 2023, 155 résiliations n'ont pas trouvé de contrat actif.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité par la société Saur dans le cadre d'un contrat de concession de service public, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2029.

Les principales missions confiées au concessionnaire sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

Le contrat n'a pas encore fait l'objet d'avenant.

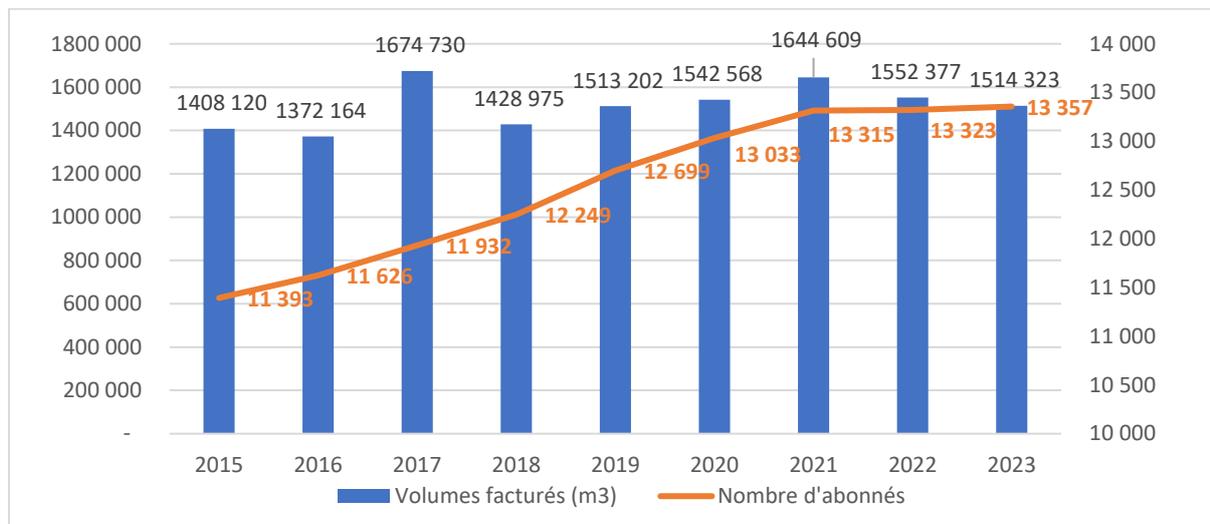
1.3. Les clients et les volumes facturés

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1 (%)
Nombre de clients	12 699	13 033	13 315	13 323	13 357	+ 0,3%
dont abonnés domestiques et assimilés	12 660	12 994	13 278	13 255	13 289	+ 0,3%
dont autres abonnements	39	39	37	68	68	-
Volumes facturés	1 513 202	1 542 568	1 644 609	1 552 377	1 514 323	- 2,5%
dont abonnés domestiques et assimilés	1 219 441	1 264 156	1 369 312	-	1 379 097	-
dont collectivités	50 152	48 295	49 688	-	56 765	-
dont professionnels	243 609	230 117	225 609	-	78 461	-
Volume moyen facturé (m3/ab.)	119,2	118,4	123,5	116,4	113,4	- 2,6%

Le nombre d'abonnés est en légère hausse par rapport à 2022.

Les volumes facturés, après une augmentation régulière, ont diminué en 2022 puis 2023. Cette dernière évolution est plus légère avec une baisse de seulement 2,5% des volumes facturés.

La faible augmentation du nombre d'abonnés paraît encore plus incohérente avec la diminution des volumes facturés.



1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Ressource	Traitement	Capacité de production (m3/j)
Montuard - Créon	1967	Eocène Centre	Déferrisation + chloration	900
La Gravette - Salleboeuf	1971			2 400
Rochon 1 et 2 - Le Pout	1991			5 800
Drouillard - St Sulpice et Cameyrac	1966			2 400
TOTAL				11 500 m3/j

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection.

Le forage de Montuard est utilisé uniquement en secours (teneur élevée en fluor). Il a d'ailleurs été utilisé aux mois de juillet et août 2023 (99 m³ prélevés au total). Ce faible volume utilisé provient d'essais de remise en service en mode dégradé lors de l'été 2023.

1.5. Le réseau de distribution

1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 2 réservoirs sur tour qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 1500 m³ et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m ³
Créon	1971	600
Lorient - Sadirac	1972	9000
Total		1 500

Trois stations de reprise et surpresseurs sont également présents sur le réseau au Relais de Salleboeuf (50 m³/h), à Cameyrac (40 m³/h) et à Saint-Genès de Lombaud (35 m³/h).

1.5.2. Le réseau et les branchements

	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/ N-1 (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	377,3	397,0	396,0	396,794	400,703	+ 0,99%
Nombre de branchements	12 672	12 777	12 925	13 342	13 377	+ 0,26%

L'évolution du linéaire entre 2022 et 2023 suit une évolution légèrement plus importante que la moyenne depuis 2018 (+ 0,25% en moyenne depuis 2018).

La densité d'abonnés est de 33,3 abonnés par km de réseau en 2023 (contre 33,6 ab/km en 2022).

2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ Réalisation d'une bâche incendie sur la zone ZA du Lapin, à Beychac-et-Caillau ;
- ✓ Mise en place de variateurs sur les différentes pompes de reprises des sites ;
- ✓ Mise en place d'un élément pour la télégestion sur le forage de St Sulpice-et-Cameyrac pour la récupération des données ;
- ✓ Création d'une trappe sur le surpresseur de St Genès de Lombaud pour l'accès à la bâche ;
- ✓ Mise en place d'un écran de dialogue opérateur sur la nouvelle armoire de la station de Montuard à Créon.

3. Indicateurs techniques

3.1. Volumes prélevés

Après le pic constaté entre 2019 et 2020, puis la baisse marquée en 2021, les volumes prélevés stagnent.

En m3, sur l'année civile	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1 (%)
Montuard – Créon	73	15 440	4 478	0	0	-
Rochon 1 et 2 – Le Pout	1 251 405	1 247 668	1 299 651	1 222 350	1 216 385	-0,49%
Drouillard – St Sulpice	518 259	577 378	47 5379	506 106	469 272	-7,28%
La Gravette – Salleboeuf	730 378	740 458	658 588	729 275	660 177	-9,47%
Total volumes prélevés	2 500 117	2 580 944	2 438 096	2 457 731	2 345 834	-4,55%

Les volumes prélevés au total ainsi que les volumes prélevés par forage ont diminué entre 2022 et 2023. Seuls les forages sur Le Pout ont vu leurs volumes stagner. Cette tendance générale a été observée au niveau national, et s'explique par la baisse générale des températures et à une année moins sèche par rapport à 2022.

Les forages respectent les limites de prélèvements des autorisations décrites dans le tableau ci-après :

En m3, sur l'année civile	Volume annuel maximum autorisé (m3/an)
Montuard – Créon	207 000
Rochon 1 et 2 – Le Pout	1 377 000
Drouillard – St Sulpice	525 000
La Gravette – Salleboeuf	800 000
Total volumes prélevés autorisés	2 909 000

3.2. Volumes mis en distribution

En m3, sur l'année civile	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1 (%)
Volumes produits	2 474 757	2 570 988	2 402 979	2 421 930	2 312 458	-4,5%
Montuard – Créon	73	15 440	4 478	-	-	-
Rochon 1 et 2 – Le Pout	1 230 405	1 234 998	1 263 814	1 183 585	1 178 239	-0,5%
Drouillard – St Sulpice	516 634	576 924	475 689	507 053	471 644	-7,0%
La Gravette – Salleboeuf	727 645	743 626	658 998	731 292	662 575	-9,4%
Volumes importés (Arveyres + SIEA Portes Entre deux Mers)	1 676	67 333	62 260	79 058** 76 118*	74 326	- 6,0 % -2,4%
Volumes exportés (Targon)	804	170	861	20 328	20 157	-0,8%
Total volumes mis en distribution	2 475 629	2 638 151	2 471 898	2 480 660** 2 477 720*	2 366 627	-4,6% -4,5%

*volumes corrigés en 2023 / ** (volumes indiqués en 2022)

Les volumes produits diminuent de la même manière que les volumes prélevés (-4,5%).

Les volumes importés sont en baisse en 2023. Il est cependant à noter une correction des volumes importés par Saur dans le rapport annuel de l'exercice 2023, impactant ainsi les évolutions ou les volumes mis en distribution en 2022. Cette modification impactera également les valeurs des rendements et indices linéaires sur ce même exercice.

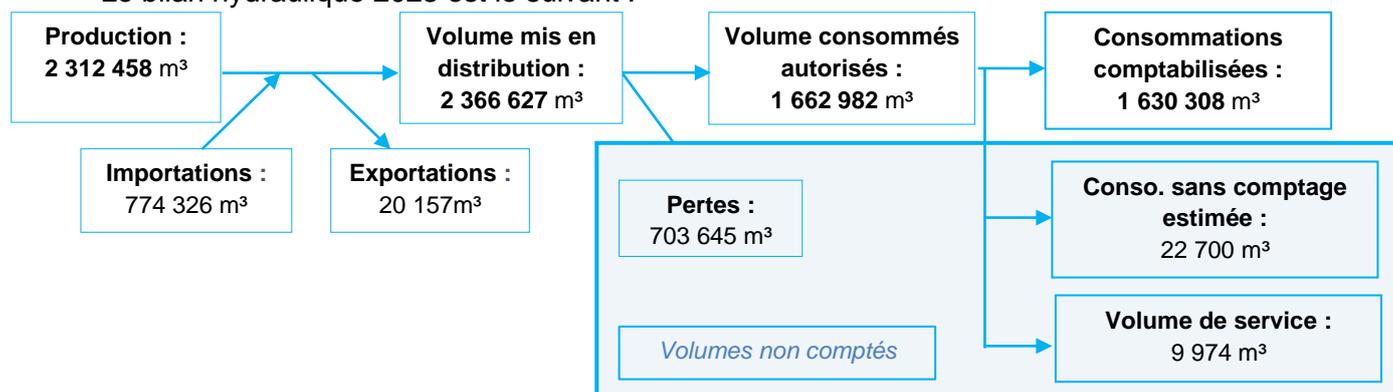
Les volumes exportés sont globalement en stagnation.

Au final, les volumes mis en distribution diminuent de manière équivalente aux volumes prélevés et produits.

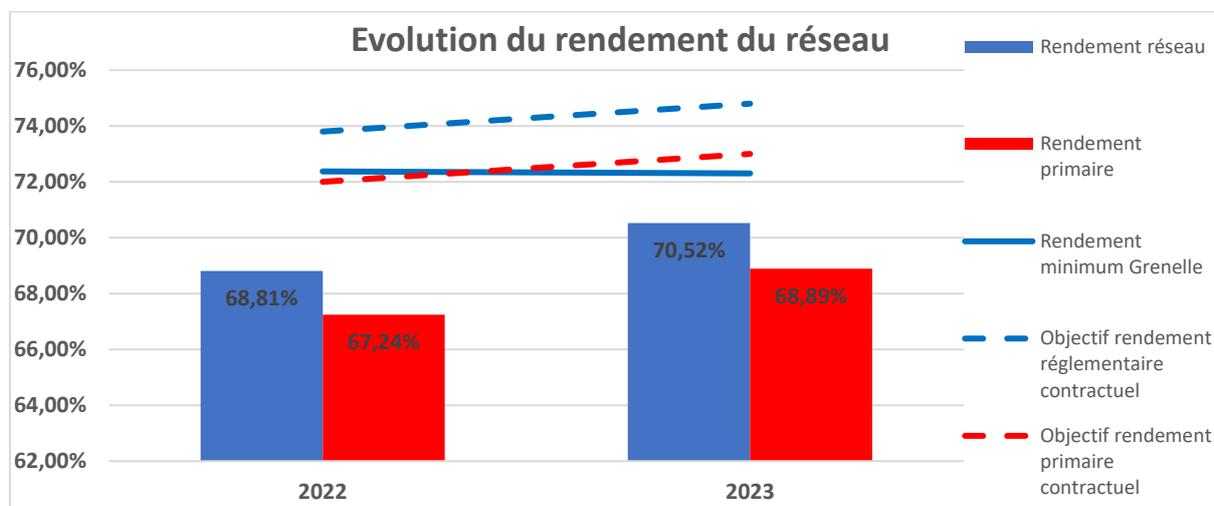
3.3. Volumes consommés et rendement

En m3, sur l'année civile	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1 (%)
Volumes produits	2 570 988	2 402 979	2 421 930	2 312 458	-4,5%
+ Volumes importés	67 333	62 122	76 118	74 326	-2,3%
- volumes exportés	170	861	20 328	20 157	-0,8%
= Volumes mis en distribution (A)	2 638 151	2 464 240	2 477 720	2 366 627	-4,5%
Volumes comptabilisés	1 778 120	1 636 623	1 666 019	1 630 308	-2,1%
+ Consommation sans comptage estimée	30 311	29 891	22 700	22 700	0,0%
+ Volumes de service	43 268	46 062	9 950	9 974	0,2%
= Volumes consommés autorisés (B)	1 851 699	1 712 576	1 698 669	1 662 982	-2,1%
Volumes de pertes (A-B)	786 452	751 664	779 051	703 645	-9,7%
Indice linéaire de consommation (m³/jour/km)	13,4	12	11,87	11,51	-3,1%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	5,94	5,73	5,60	5,03	-10,2%
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	5,43	5,2	5,38	4,81	-10,6%
Rendement du réseau	70,20%	69,50%	68,81%	70,52%	2,5%
Rendement primaire	-	-	67,24%	68,89%	+2,5%

Le bilan hydraulique 2023 est le suivant :



Le rendement 2023 est en hausse par rapport à 2022, mais reste cependant inférieur au rendement minimum imposé par le décret du 27 janvier 2012 (70%+ILC/5 = 72,3%) ainsi qu'à l'engagement contractuel de 74,80% pour 2023 :



L'engagement contractuel sur le rendement primaire (pénalisable) dont l'objectif est à 73,0% en 2023 n'est également pas atteint (**68,89% en 2023**).

Les volumes de pertes sont en baisse depuis la prise du contrat en 2022 mais ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés par le contrat.

3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Taux de conformité	100%	100%

Aucune non-conformité n'est à noter sur l'exercice 2023. Il a cependant été constaté des dépassements des références de qualité sur le paramètre Température sur l'unité de distribution de Créon à 6 reprises.

3.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1 (%)
Nombre de fuites réparées	399	375	428	442	447	465	+ 4%
sur branchement	319	298	314	297	330	378	+ 15%

Nature intervention	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1 (%)
sur canalisation	80	77	114	145	117	87	- 26%
Recherches de fuites							
Linéaire contrôlé (km)	377,1	283,7	170,8	191,0	257,873	106,132	- 59%

Le nombre de fuite réparées sont en légère augmentation avec principalement des réparations sur branchement (81%). Le linéaire de recherche de fuites est en grande diminution entre 2022 et 2023 (-59%). En 2022, la campagne de recherche de fuite Ax'eau a été réalisé, augmentant ainsi le linéaire de recherche de 189,1 km.

Il est également à noter pour 2023 l'interruption non programmé du service à 457 reprises, induisant un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmé pour 1000 contrats d'abonnés (indicateur P151.1) de 34,21%.

3.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 2 807 ml de canalisations en 2022, et de 94 branchements.

Renouvellement des canalisations	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	2 957	2 823	3 257	5 674	5 460	2 807
Cumul sur 5 ans (ml)	15 813	13 623	16 875	19 236	20 171	20 021
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,84%	0,72%	0,85%	0,97%	1,02%	1,00%

Le taux moyen de renouvellement sur 5 ans stagne entre 2022 et 2023 malgré un linéaire renouvelé moins important en 2023. Saur a également procédé au renouvellement de 596 compteurs en 2023 et 97 branchements, soit une augmentation par rapport à l'année 2022 (52 branchements renouvelés et 222 compteurs).

3.7. Les investissements réalisés

Les investissements réalisés par le Syndicat sont les suivants :

Investissements réalisés en 2023	Linéaire renouvelé (en ml)	Branchements renouvelés	Linéaire créé (en ml)
Renouvellement du réseau AEP chemin de la Lande de Bertin - Beychac-et-Cailleau	186	13	-
Dévoisement du réseau AEP devant la STEP de Croignon	247	4	-
Dévoisement du réseau AEP route de Langoiran - Créon	172	2	-
Renouvellement du réseau AEP chemin de Labatut - Salleboeuf	805	25	-
Extension du réseau AEP lotissement Bonneau - Cursan	135	2	-

Renouvellement du réseau AEP impasse Chauvin - Croignon	169	6	-
Renouvellement du réseau AEP allée de Curat - Salleboeuf	125	13	-
Renforcement du réseau AEP impasse des Biveyes - Salleboeuf	86	10	-
Dévoisement du réseau AEP chemin de Feuillade - Camarsac	350	13	-
Dévoisement du réseau AEP chemin du Gravey - Loupes	40	1	-
Dévoisement du réseau AEP route de Camarsac - Sadirac	168	4	-
Renforcement du réseau AEP dans le cadre de la construction du futur lycée de Créon	324	1	-
TOTAL	2 807	94	-

3.8. Etat des branchements en plomb

L'ensemble des branchements en plomb ont été renouvelés depuis la fin 2020.

3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Un programme de travaux a été proposé par le délégataire dans le but d'améliorer la qualité du service :

Site du POUT : Mise en service de ROCHON 1 en mode secours Etude en cours chez SAUR en attente diagnostic forage

- Réservoir de Lorient : mise en place d'un filet de sécurité au niveau de l'escalier.
Le syndicat a commandé le filet auprès du délégataire.
- Station de St Sulpice et Cameyrac : création d'une vanne de vidange pour la bache.
L'étude est en cours chez le délégataire.

Cette proposition avait déjà été effectuée par le délégataire en 2022 et l'étude était déjà en cours.

- Surpresseur de St Sulpice et Cameyrac : création d'une échelle pour descendre dans la bache.
L'échelle a été commandée par le Syndicat auprès du délégataire.

- Forage Le Pout : Mise en service de ROCHON 1 en mode secours
L'étude est en cours chez le délégataire qui est en attente du diagnostic forage.
Cette proposition avait déjà été effectuée par le délégataire en 2022 et l'étude était déjà en cours.

3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2023	Nombre maximal de point
A - Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
B - Inventaire des réseaux		
o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	/10
o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.		
Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	/5
Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés : Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	15	/15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
Le plan des réseaux préciser la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur .	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5	/5
TOTAL	120	/120

3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2022
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	
Suivi annuel des données – 100%	X

L'indice d'avancement de la sectorisation a évolué de 60% en 2022 à 100% en 2023, du fait d'un très bon fonctionnement de la sectorisation sur le territoire du syndicat.

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

		Tarifs HT au 1er janvier 2023	Tarifs HT au 1er janvier 2024
Part fixe (€ HT/an) selon le DN du compteur	15 mm	76,00 €	79,80 €
	20-25 mm	105,84 €	111,14 €
	30-40 mm	117,75 €	123,64 €
	60 mm	153,77 €	161,46 €
	80-100 mm	281,16 €	295,22 €
	150 mm	502,31 €	527,43 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	De 0 à 120 m ³	1,0000 €	1,05 €
	Au-delà de 120 m ³	1,3900 €	1,4595 €
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)		0,07 €	0,07 €
Redevance pollution (€/m ³)		0,3300 €	0,3300 €
TVA		5,50%	5,50%
Tarifs liés à l'application du règlement de service			
Frais d'accès au service sans déplacement		44,93 €	44,93 €
Frais d'accès au service avec déplacement		87,32 €	87,32 €

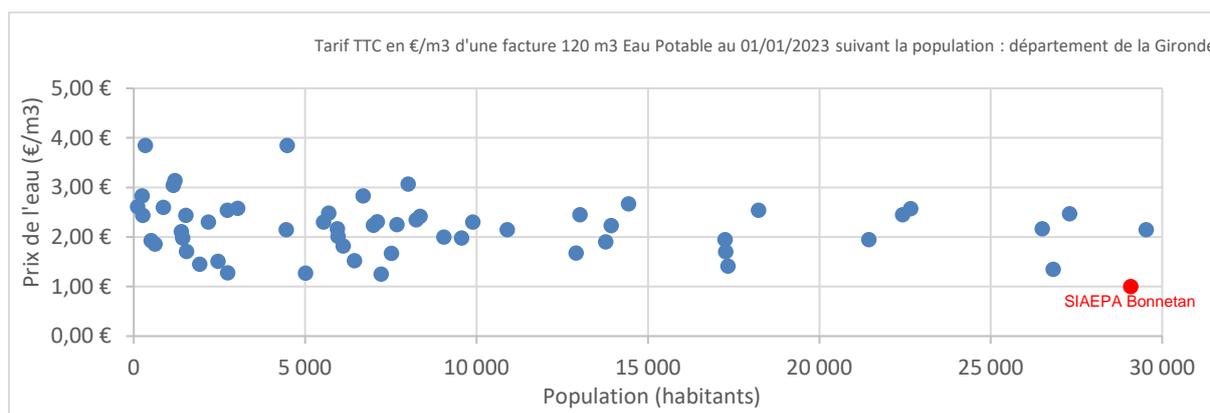
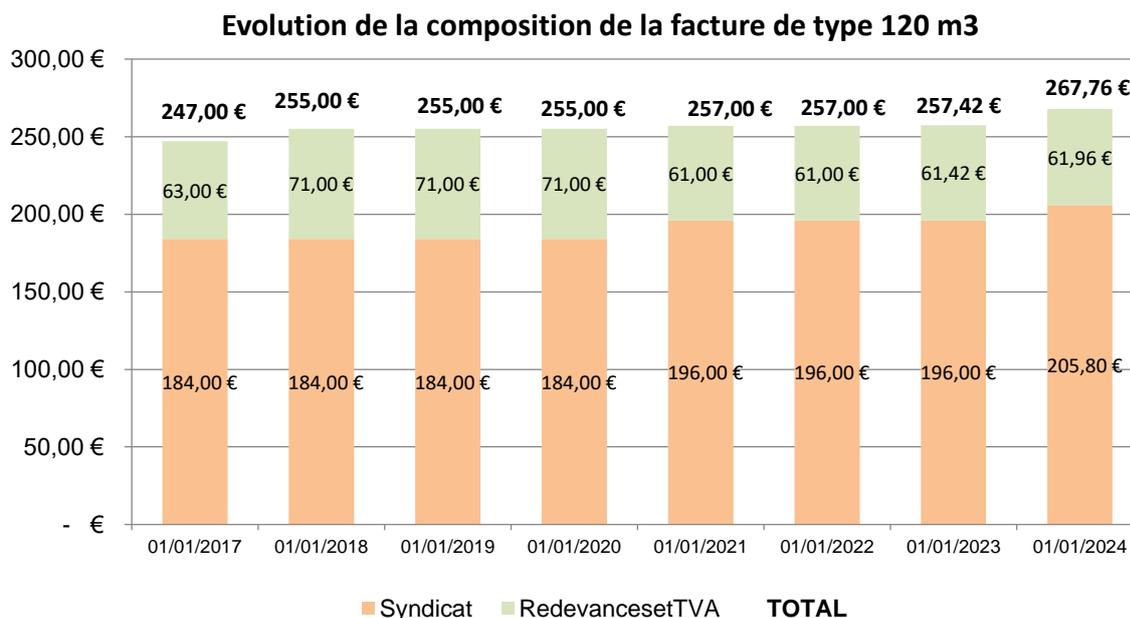
Les tarifs de l'eau ont été approuvés par une délibération du 12/12/2022 pour les tarifs à compter du 1^{er} juillet 2023.

4.2. La facture d'eau 120 m³

	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Collectivité	76,00 €	76,00 €	79,80 €	79,80 €	+ 5%
Consommation					
Collectivité	1,0000 €	120,00 €	1,0500 €	126,00 €	+ 5%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,0700 €	8,40 €	0,0700 €	8,40 €	+ 5%
Redevance de pollution	0,3300 €	39,60 €	0,3300 €	39,60 €	+ 5%
Total HT		244,00 €		253,80 €	+ 5%
TVA à 5,50%		13,42 €		13,96 €	+ 5%
Total Eau potable TTC		257,42 €		267,76 €	+ 5%
Soit le m³		2,15 €	2,23 €	+ 5%	

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 267,76 € TTC au 1^{er} janvier 2024, soit une augmentation de 5% par rapport à 2023.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :



Le prix de l'eau potable du syndicat de Bonnetan (en rouge sur le graphique) se situe dans la moyenne des tarifs appliqués au niveau de la Gironde.

4.3. Les recettes du délégataire

Recettes	2020	2021	2022	2023	Evolution N/N-1 (%)
Exploitation du service	1 140 371 €	1 126 263 €	1 294 300 €	1 186 600 €	- 8,32%
Travaux attribués à titre exclusif	169 619 €	258 670 €	184 000 €	192 200 €	+ 4,46%
Produits accessoires	104 881 €	117 093 €	55 400 €	104 900 €	+ 89,35%
TOTAL	1 414 871 €	1 502 026 €	1 533 700 €	1 483 700 €	- 0,33%

4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2020	2021	2022	2023
Atténuation de charge	-	39 811 €	-	
Ventes d'eau	2 598 386 €	2 832 461 €	2 704 574 €	3 435 572 €
Autres produits de gestion courante	130 099 €	54 779 €	83 900 €	3 €
Produits exceptionnels et financiers	721 €	8 €	0 €	
Total	2 729 205 €	2 927 058 €	2 788 474 €	3 435 575 €

Aucun abandon de créance n'est à noter pour 2023.

4.4.2. Les travaux financés

	2020	2021	2022	2023
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 670 733 €	1 607 311 €	1 707 158 €	1 032 673,14 €
Montant des subventions	0 €	34 500 €	116 680 €	0 €
Montant des contributions du budget général	0 €	0 €	0 €	0 €

Aucune subvention n'a été perçue par le Syndicat au titre des travaux engagés en 2023.

4.4.3. Etat de la dette du service

	2019	2020	2021	2022	2023
En cours de la dette au 31 décembre	247 501 €	201 029 €	157 122 €	126 095 €	93 890 €
Montant remboursé durant l'exercice	44 605 €	51 680 €	51 860 €	37 131 €	37 599 €
- dont en intérêts	7 851 €	9 322 €	7 743 €	6 105 €	5 394 €
- dont en capital	36 754 €	42 359 €	43 937 €	31 026 €	32 205 €

4.4.4. Amortissements réalisés en 2023

La dotation aux amortissements a été de 664 000 € en 2023 (635 000 € en 2022).

Les subventions extérieures perçues ont, elles, été amorties à hauteur de 71 673 € en 2023.

4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

5. Les indicateurs de performance

5.1. Indicateurs descriptifs :

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Moyenne nationale* (SISPEA 31/12/2022)	Evaluation et commentaires
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	35 401	29 527	29 527 <i>(donnée INSEE 2020)</i>	→	-	-
D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	2,15 €	2,15 €/m3	2,23 €/m3	↗	2,23 €	Le prix de l'eau a évolué au 1 ^{er} juillet 2023 suite à une délibération. Le tarif reste dans la moyenne nationale.
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel	1 jour ouvré	2 jour ouvré	2 jour ouvré	2 jour ouvré	SO	Le changement de contrat et de délégataire a modifié le délai auprès duquel le délégataire s'était engagé.

5.2. Indicateurs de performance :

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Moyenne nationale* (SISPEA 31/12/2022)	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100%	100%	100%	→	96,9%	 Valeur supérieure à la moyenne nationale. Aucune non-conformité en 2023.

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Moyenne nationale* (SISPEA 31/12/2022)	commentaires
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	97,6%	98,90%	100%	↗	95,0%	✓ Valeur supérieure à la moyenne nationale. Aucune non-conformité en 2023.
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice 2013	120/120	120/120	120/120	→	91,6/120	✓ Cf. détail au paragraphe 3.10
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	69,50%	68,81%	70,52%	↗ +2,5%	77,2%	≈ Amélioration du rendement qui reste cependant inférieur à la moyenne nationale et à l'objectif contractuel. Rendement Grenelle néanmoins atteint.

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Moyen nationale* (SISPEA 31/12/2022)	commentaires
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,7 m3/j/km	5,62 m3/j/km	5,03 m3/j/km	 -10,2%	3,69 m3/j/km	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,20 m3/j/km	5,38 m3/j/km	4,81 m3/j/km	 -10,6%	3,32 m3/j/km	
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,97%	1,02%	1,00%		1,04%	 Le syndicat se situe dans la moyenne nationale.
P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	80%	80%	80%		75,0%	 Le syndicat se situe dans la moyenne nationale.
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0033 €/m3	0€ /m3	0€ /m3	-	0,00586 €/m3	Aucun abandon de créance n'est à noter pour l'année 2023

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Moyenne nationale* (SISPEA 31/12/2022)	commentaires
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	1,51 u / 1000 abonnés	33,5 u / 1000 abonnés	34,21 u / 1000 abonnés		3,40 u / 1000 abonnés	 457 interruptions non programmées en 2022 par Saur.
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100%	98,4%	98,31%		98,5%	 Le délégataire se trouve dans la moyenne nationale.
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	0,05 an	0,08 an	0,06 an		5,3 ans	
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,95%	SO	1,18%	-	3,11%	 Le délégataire se situe en-dessous la moyenne nationale.

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Evolution N/ N-1	Moyen nationale* (SISPEA 31/12/2022)	commentaires
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	10,51 réclamations /1000 abonnés	0,22 réclamations /1000 abonnés	1,27 réclamations /1000 abonnés	↗	2,57 réclamations /1000 abonnés	⊗ Le nombre de réclamations a augmenté mais il se situe toujours en dessous de la moyenne nationale

*comparaison avec la moyenne nationale issue de l'observatoire des données des services publics d'eau et d'assainissement au 31/12/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 033-243301249-20241219-D_2024_12_02-DE

ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne



Édition avril 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

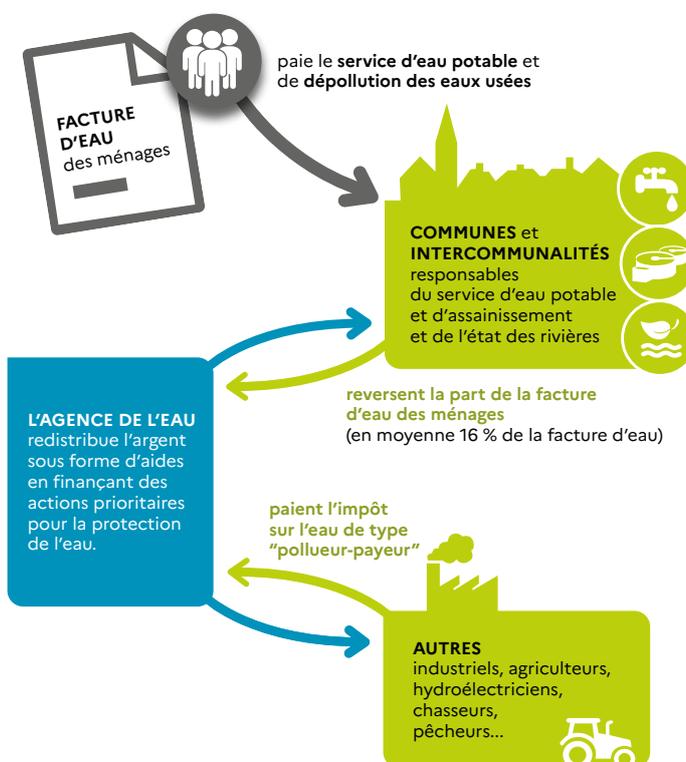
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,23 euros TTC/m³** dont 2,12€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SISPEA 2021)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 033-243301249-20241219-D_2024_12_02-DE



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,10 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



68,5 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



8,90 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2023



1,80 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



2,70 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



3,45 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



12,50 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



7,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



14,30 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



22,15 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



15 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2023



5 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



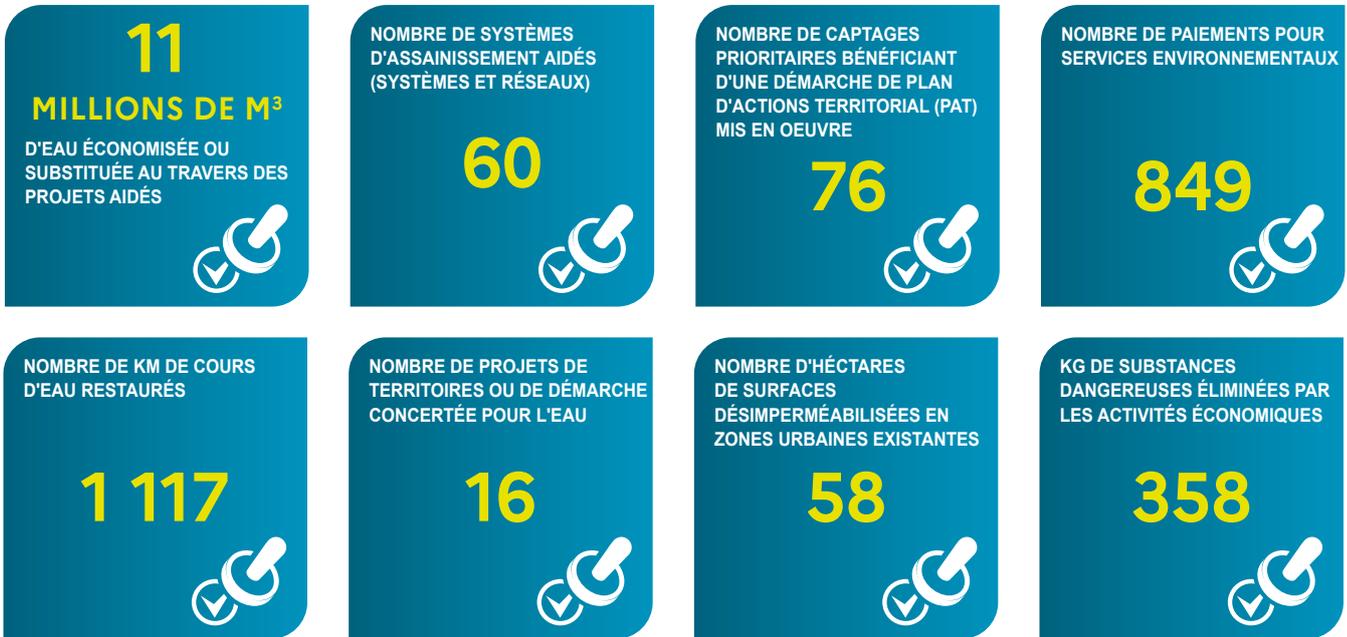
13,50 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors agriculture)



22,85 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique** : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimpermeabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus : <https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/complement-pacc-point-etape-perspectives>

LANCEMENT DE TEMP'O LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Temp'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. TEMP'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus : <https://eau-grandsudouest.fr/tempo>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur **8 millions d'habitants**, 500 000 vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural. 100 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 033-243301249-20241219-D_2024_12_02-DE



Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 1119 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

1964

Première loi
sur l'eau

1 MISSION
COMMUNE

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

4 GRANDES
PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS
ENGAGÉS

pour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



Rendez-vous du
19 au 21 novembre
au Salon des maires
et des collectivités
locales.